

**DECISION DU PRESIDENT**

**N°2024-203**

**Convention de partenariat Olympiades Pré-ados 2024**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT la compétence Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de Pornic Agglo Pays de Retz, qui prend en charge notamment la mise en œuvre, suivi et développement des actions, dispositifs et/ou structures relevant du domaine de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse sur le territoire ;

CONSIDERANT que le service Jeunesse de l'agglomération est membre du réseau de structures jeunesse créé en 2001 pour la mise en place de projets d'échanges et de réflexions communes. Dans ce cadre la Commune de La Limouzinière organise des Olympiades pré-ados le jeudi 11 juillet 2024

CONSIDERANT que les modalités d'organisation sont contractualisées sous forme d'une convention entre la Commune de La Lomouzinière et Pornic Agglo Pays de Retz ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat Olympiades Pré-ados 2024 entre la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et Le Service Jeunesse de la Commune de La Limouzinière

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 26 avril 2024

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD,**